

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DU CANTON D'OSSUN – COMMUNE D'AZEREIX

Le public est informé qu'en application de l'arrêté n°ARR2025-004 en date du 06 février 2025 pris par M. le Président de la CATLP, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique du **mercredi 26 février 2025 à 9h au vendredi 28 mars 2025 à 17h inclus**, soit une durée de **31 jours consécutifs**, afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet de modification n°1 du PLUi du Canton d'Ossun (sur la commune d'Azereix). Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CATLP, à Juillan.

La présente modification du PLUi vise à modifier l'atlas des règles graphiques concernant la planche des hauteurs maximales de constructions afin de créer un secteur d'environ trois hectares permettant la construction d'un bâtiment mesurant au maximum 40 mètres de hauteur (à la place des 17 m) sur le site de l'entreprise de TARMAC AEROSAVE.

La Maison Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) ayant émis l'avis conforme n°2025ACO21 en date du 24/01/2025, la procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale et donc fait l'objet d'une enquête publique. Le dossier d'auto-évaluation environnementale est annexé au dossier d'enquête publique.

Les pièces du dossier d'enquête (en format papier et sur un poste informatique) ainsi qu'un registre préalablement ouvert, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public :

- **Au siège de la CATLP** situé Zone tertiaire Pyrène Aéro-Pôle - Téléport 1 à **Juillan**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- **En mairie d'Azereix**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête sera consultable sur les sites internet suivants : <https://www.agglo-tlp.fr/> et <http://www.azereix.fr/>

M. Robert DOMEQ, cadre de la fonction publique d'Etat à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Pau par décision de désignation n°E24000117/64 du 27/12/2024. Il se tiendra à la disposition du public en mairie d'Azereix et au siège de la CATLP à Juillan pour recevoir ses observations, aux dates et heures suivantes :

- **Mercredi 26 février 2025 de 14h à 17h au siège de la CATLP, à Juillan,**
- **Mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h à la mairie d'Azereix, place de la Mairie,**
- **Vendredi 28 mars de 14h à 17h au siège de la CATLP, à Juillan.**

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES
Monsieur le Commissaire Enquêteur
Modification n°1 du PLUi du Canton d'Ossun Monsieur
Zone Tertiaire Pyrène Aéro Pôle - Téléport 1
CS 51331 - 65013 TARBES CEDEX 9

Le public pourra également adresser toute observation par courriel à enquetepublique.modification1.pluico@agglo-tlp.fr

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la CATLP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, au siège de la CATLP à Juillan et en mairie d'Azereix ainsi que sur les sites internet de la CATLP et de la mairie d'Azereix.

Au terme de l'enquête publique, la modification n°1 du PLUi du Canton d'Ossun sera soumise à l'approbation du Bureau Communautaire de la CATLP après examen des observations du public, des personnes publiques associées et consultées, et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. En cas d'approbation, et après réalisation des modalités de publicité obligatoires, la présente modification sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet des Hautes- Pyrénées.

Le Président,

Gérard TRÉMÈGE